

## Devenir auto-entrepreneur dans l'import-export

### Description

L'importation et l'exportation de marchandises impliquent le respect d'un certain nombre d'obligations par [l'auto-entrepreneur](#) ou [tout autre type d'entreprise](#) œuvrant dans le domaine. Les démarches diffèrent selon si l'auto-entreprise effectue des échanges avec un pays appartenant à l'Union européenne ou avec un autre pays étranger. Certaines contraintes relatives à la [fiscalité de l'auto-entreprise](#) font que le [statut d'auto-entrepreneur](#) n'est pas tout à fait compatible avec une activité import-export. Cependant, il est possible d'exercer en tant que tel, à condition de tenir compte de toutes les obligations se rapportant aux échanges internationaux.

[Créer mon auto-entreprise en ligne](#)

## L'import-export : un statut peu adapté à l'auto-entreprise

Si la [création d'une micro-entreprise](#) procure divers [avantages](#), notamment en termes de formalités et de coûts, ce statut a ses limites et n'est donc pas adapté à certaines activités.

### L'impossibilité de récupérer la TVA sur ses achats professionnels

L'import-export fait partie des activités **peu adaptées à l'auto-entreprise** du fait que les achats effectués dans un pays étranger sont facturés toutes taxes comprises (TTC). Or, un [micro-entrepreneur](#) est soumis au [régime micro-social simplifié](#). Il n'est donc pas soumis à la [TVA](#) et ne peut en conséquence pas récupérer celle-ci sur ses achats professionnels.

**À noter** : néanmoins, la franchise en base de TVA est une option dont l'auto-entrepreneur peut, dès sa création, choisir de ne pas garder et opter pour le régime réel d'imposition.

### Les plafonds de chiffre d'affaires propres à l'auto-entreprise

Le chiffre d'affaires d'une auto-entreprise doit [respecter certains plafonds](#) qui dépendent de la nature de son activité. En cas de dépassement, **il bascule automatiquement**

---

sous le régime de l'[entreprise individuelle](#) et ne bénéficie plus ni de la [franchise de la TVA](#) ni du [régime de la micro-entreprise](#).

Cette forme juridique semble une fois de plus peu adaptée à l'activité d'importer et exporter des marchandises qui implique des coûts **susceptibles de dépasser le seuil défini** pour une auto-entreprise.

## Comment faire de l'import-export en tant qu'auto-entrepreneur ?

Les conditions pour exercer en tant qu'importateur-exportateur avec un statut d'auto-entrepreneur varient **selon le pays où l'achat et la vente de marchandises a lieu**.

### Si les échanges se limitent aux Etats membres de l'UE

Dans le cas où le micro-entrepreneur choisit un pays de l'Union européenne pour effectuer ses achats, il n'aura **pas besoin de remplir des formalités douanières**. En effet, les ventes et achats de marchandises opérés au sein de l'UE sont assimilés à des achats intracommunautaires. Toutefois, certaines formalités administratives sont de rigueur en fonction de sa situation.

### Demander un numéro de TVA intracommunautaire

L'auto-entrepreneur devra cependant demander l'octroi **d'un numéro de TVA intracommunautaire** auprès des services des impôts des entreprises (SIE) dans certains cas :

- Pour la vente de marchandises s'élevant à plus de 10 000 € au cours d'une année ;
- Pour le paiement de la TVA effectué auprès du service des impôts de l'auto-entrepreneur.

### Remplir une Déclaration européenne de services

L'auto-entrepreneur est dans l'obligation de remplir une Déclaration européenne de services ou DES **pour tout achat** dans un pays membre de l'UE. La déclaration contient l'intégralité des opérations réalisées.

Ce document doit contenir l'ensemble des opérations d'importation ou d'exportation

réalisées par l'auto-entrepreneur et être transmis **mensuellement aux services de la douane**.

**À noter** : comme précisé ci-dessus, étant donné que les achats effectués à l'étranger sont facturés TTC, l'auto-entrepreneur ne peut pas récupérer la TVA.

## Établir une déclaration d'échange de biens

Si l'auto-entrepreneur **exporte des marchandises** dans un pays de l'UE, il est tenu d'établir une Déclaration d'échanges de biens ou DEB. Il doit également mentionner son numéro TVA intracommunautaire sur toutes ses factures.

## Si les échanges sont internationaux

Lorsque son activité s'effectue auprès d'acteurs internationaux, l'auto-entrepreneur est soumis à plusieurs autres obligations différentes des précédentes.

## S'enregistrer dans la base communautaire des opérateurs économiques

L'auto-entrepreneur n'est pas tenu de faire une demande de numéro de TVA intracommunautaire en cas d'importation de marchandises en provenance de pays tiers tels que la Chine. En revanche, l'auto-entrepreneur exportateur doit **s'enregistrer dans la base communautaire des opérateurs économiques** auprès du bureau de douane régionale.

## Établir une demande d'immatriculation EORI

Après s'être enregistré, l'auto-entrepreneur doit établir une demande d'immatriculation EORI ou *Economic Operator Registration and Identification* en remplissant [le formulaire Cerfa 13930\\*01](#) s'il envisage d'effectuer des échanges dans des pays hors Union Européenne.

**À noter** : cette immatriculation est valable dans tous les pays membres de l'Union européenne. Une fois obtenue, elle servira d'identifiant pour toutes les opérations d'exportation effectuées par l'auto-entrepreneur.

## Remplir une déclaration d'importation-exportation

En ce qui concerne les exportations internationales, les marchandises doivent faire l'objet d'une déclaration. En effet, l'auto-entrepreneur doit établir une déclaration

---

d'importation exportation en ligne sur le site de la [douane](#). Ce document est appelé DAU ou **Document Administratif Unique**. La déclaration en douane est composée de l'espèce tarifaire, de l'origine et de la valeur en douane des marchandises.

## Régler les frais de douane et de TVA

En outre, l'auto-entrepreneur devra **régler les frais de douane** auprès des services de douane. Ces frais de douane des marchandises en provenance d'un pays tiers varient selon leur nature, leur origine et leur valeur.

La **TVA sur les marchandises doit également être payée** auprès du service des douanes. Toutefois, le micro-entrepreneur ne pourra pas la déduire bien qu'il bénéficie de la franchise de TVA.

## Souscrire une assurance professionnelle

Enfin, il est conseillé de souscrire une **assurance professionnelle adaptée aux échanges internationaux**. En cas de litige, c'est la législation du pays où la vente a été effectuée qui est appliquée.

## Comment devenir auto-entrepreneur import-export ?

Si les démarches pour créer une auto-entreprise sont assez aisées, s'installer en tant qu'auto-entrepreneur [import-export](#) nécessite mûres réflexions. Cette étape est essentielle étant donné qu'il s'agit d'une activité où les concurrents sont très nombreux.

## Les prérequis

S'installer en tant qu'auto-entrepreneur import-export implique de se démarquer afin de se faire une place dans le marché. L'auto-entrepreneur doit ainsi **se poser les bonnes questions avant de se lancer** : quel pays choisir, où s'installer, faut-il se spécialiser dans l'importation et l'exportation de marchandises ou de prestations de services et bien d'autres encore.

En outre, il est conseillé d'**identifier en amont les fournisseurs ou acheteurs à l'étranger**. Il faut ensuite **négoier les prix** afin d'estimer le prix de vente du produit et les frais de douane. Autre démarche importante, s'informer auprès du service des douanes pour **anticiper les démarches administratives** et **assurer une bonne gestion de sa [comptabilité fournisseur](#)**.

## Mener une étude de marché

Cette étape permet de constater la viabilité du projet. Elle consiste à **analyser le secteur** dans lequel se lancer : les besoins des clients, les réseaux de distribution, l'outil de communication, les produits disponibles, etc. Par la suite, il convient de rédiger un **business plan**. Ce dernier expose précisément et clairement le projet. Il permettra également de convaincre les organismes de financement de la solidité du projet.

## Réaliser les démarches administratives

Depuis le **1er janvier 2023**, la déclaration d'activité d'auto-entrepreneur s'effectue uniquement sur le **site du Guichet unique**.

L'auto-entrepreneur n'a donc plus à envoyer la demande de déclaration auprès des Centres de formalités des entreprises (CFE).

À l'issue de la démarche, l'auto-entrepreneur aura :

- Un numéro [Siret](#) ;
- Une notification sur le régime d'imposition appliqué selon les bénéfices de l'auto-entrepreneur ;
- Les marches à suivre pour la déclaration et le paiement d'impôts ;
- Les marches à suivre pour obtenir des informations sur la franchise de la TVA et autres avantages fiscaux auxquels l'auto-entrepreneur peut prétendre.

Depuis 2015, tout auto-entrepreneur exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, y compris les importateurs exportateurs, **doivent obligatoirement s'immatriculer au RCS** (Registre du commerce et des sociétés) afin d'obtenir un [KBIS auto-entrepreneur](#).

Il existe [plusieurs aides](#) pour devenir auto-entrepreneur y compris :

- Les aides des Chambres de commerce et d'industrie pouvant être individuelles

ou collectives ;

- Les aides de l'ADIE qui est une association proposant d'accompagner et de soutenir les porteurs de projet de création d'entreprise ;
- [L'ACRE](#) (affranchissement des charges sociales effectif depuis janvier 2019) ;
- Le dispositif [NACRE](#).

## Lancez votre auto-entreprise en import-export avec LegalPlace

Vous souhaitez devenir auto-entrepreneur en import-export mais vous ne savez pas comment vous y prendre ? Pas de panique, LegalPlace vous aide à réaliser votre projet !

Depuis sa création en 2015, LegalPlace a aidé **plusieurs milliers d'entrepreneurs** à créer leur auto-entreprise en ligne ! Simple, rapide, efficace, mais surtout **ECONOMIQUE** (en moyenne jusqu'à 4x fois moins cher qu'en ayant recours à un avocat ou un expert-comptable), la solution en ligne la plus complète du marché ne manque pas d'atouts !

Pour cela, il vous suffit de remplir **notre formulaire en ligne** et nos équipes de formalistes se chargeront du reste !

Alors, qu'attendez-vous ? Laissez-vous tenter par l'aventure entrepreneuriale et réalisez vos ambitions avec LegalPlace.fr !

[Devenez auto-entrepreneur import-export maintenant](#)

**En savoir plus sur les métiers d'auto-entrepreneur multiservice :**

- [Devenir auto-entrepreneur multiservice](#)
- [Société multiservices](#)
- [Cumuler auto-entrepreneur et intermittent ? Est-ce possible ?](#)
- [Comment créer une galerie d'art en auto-entreprise ?](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur automobile](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans l'e-commerce](#)
- [Devenir auto-entrepreneur dans le secteur de l'art](#)
- [Devenir agent commercial auto-entrepreneur](#)
- [Devenir graphiste auto-entrepreneur](#)
- [Devenir auto-entrepreneur en achat et revente](#)
- [Ouvrir une boutique en ligne en tant qu'auto-entrepreneur](#)

- [Devenir auto-entrepreneur en dropshipping](#)
- [Devenir auto-entrepreneur musicien](#)
- [Vendre ses légumes en auto-entreprise](#)

## FAQ

### **Le statut auto-entrepreneur est-il adapté pour créer une entreprise en import-export ?**

Vous pouvez choisir le statut de la micro-entreprise et devenir auto-entrepreneur import-export si vous souhaitez exercer librement, et surtout bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Néanmoins, l'import-export fait partie des activités peu adaptées à l'auto-entreprise du fait que les achats effectués dans un pays étranger sont facturés toutes taxes comprises (TTC). Or, un micro-entrepreneur est soumis au régime micro-social simplifié. Il n'est donc pas soumis à la TVA et ne peut en conséquence pas récupérer celle-ci sur ses achats professionnels. Enfin, les plafonds de chiffre d'affaires contraignent l'activité d'import-export qui tend à les dépasser.

### **Quels sont les prérequis avant de devenir auto-entrepreneur import-export ?**

Afin de devenir auto-entrepreneur en import-export, il faut se démarquer afin de se faire une place dans le marché. L'auto-entrepreneur doit ainsi se poser les bonnes questions avant de se lancer : quel pays choisir, où s'installer, faut-il se spécialiser dans l'importation et l'exportation de marchandises ou de prestations de services et bien d'autres encore. En outre, il est conseillé d'identifier en amont les fournisseurs ou acheteurs à l'étranger. Il faut ensuite négocier les prix afin d'estimer le prix de vente du produit et les frais de douane. Autre démarche importante, s'informer auprès du service des douanes pour anticiper les démarches administratives.

### **Comment devenir auto-entrepreneur import-export en 2023 ?**

Il faut être adulte, ne pas être placé sous tutelle ou curatelle ou bien avoir fait l'objet d'une interdiction de gérer une entreprise. De plus, il faut fournir les documents

suivants : une déclaration de micro-entreprise datée et signée, une attestation sur l'honneur de non-condamnation, un justificatif de domicile de moins de trois mois et enfin, en option, une attestation de stage de préparation à l'installation pour les activités artisanales.

## **Comment faire de l'import-export en tant qu'auto-entrepreneur ?**

Les conditions pour exercer en tant qu'importateur-exportateur avec un statut d'auto-entrepreneur varient selon le pays où l'achat et la vente de marchandises a lieu. Vous trouverez le détail dans cet article selon le pays avec lequel l'auto-entrepreneur échange.

## **Quels sont les plafonds de chiffres d'affaires en 2023 pour l'auto-entrepreneur import-export ?**

Pour les activités commerciales telles que l'import-export, le plafond annuel est de 188 700 euros HT.

## **Comment obtenir l'ACRE en 2020 ?**

Le dispositif d'Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise permet une exonération partielle ou totale des charges durant un an pour les créations d'entreprises en 2020. Pour en bénéficier, il faut remplir le formulaire de « Demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACRE) » et en faire la demande dans un délai de 45 jours maximum après le dépôt de leur dossier de création d'entreprise.